

# Détachement frauduleux : un projet pour connecter syndicats et inspection du travail

## À retenir

**Le séminaire de clôture du projet « Réseau européen pour un détachement équitable et responsable » a mis en avant l'importance des coopérations entre syndicats européens pour lutter contre les fraudes aux détachements.**

**La fédération CGT de la construction entend développer la formation de militants sur le terrain ainsi qu'une application pour faciliter le contact avec les salariés détachés.**

**Cependant, la lutte contre les détachements abusifs et les fraudes reste complexe et chronophage.**

La Fédération nationale des salariés de la construction, bois, ameublement CGT (FNCSBA-CGT) a organisé, le 23 novembre dernier, le séminaire de clôture du projet européen « Réseau européen pour un détachement équitable et responsable » (Reder). L'objectif était de renforcer les liens entre les organisations syndicales européennes et notamment le lien entre pays d'envoi et pays d'accueil de travailleurs détachés ; de créer un cadre propice aux coopérations entre les inspections du travail en Europe ; de renforcer les synergies entre les actions des inspecteurs du travail et celles des organisations syndicales dans la limite du cadre légal de chaque États membres et de travailler en réseau en s'appuyant sur d'autres structures telles que les associations de migrants.

## Une sous-traitance en cascade

Le séminaire a mis en avant l'action menée par le réseau Reder pour soutenir des salariés roumains employés sur le chantier du terminal méthanier de Dunkerque sur lequel environ 9 000 salariés se sont succédé pendant plus de quatre ans, dont près de 60% de salariés détachés. Ceux pris en charge par le réseau ont été embauchés par une société italienne, 6S, pour être détachés sur le chantier en France auprès de la société LNG, le donneur d'ordre (une filiale d'EDF), sans avoir jamais exercé d'activité en Italie. Des actions menées par l'union locale CGT à l'entrée du chantier ainsi que les visites effectuées sur les lieux d'hébergement – des campings – ont permis au syndicat d'entrer en contact avec quelques salariés roumains en situation difficile. Leurs fiches de paie, rédigées en italien, comprenaient en particulier une ligne « coût divers » qui au final leur laissait un salaire net proche de zéro, une fois retranché les frais prélevés pour le déplacement ou l'hébergement. Les salariés travaillaient en général autour de 60 heures par semaine, six jours du sept. Via le réseau Reder, la CGT a pris

contact avec une syndicaliste italienne de la CGIL, d'origine roumaine, à la fois pour faciliter la communication avec les salariés détachés, mais aussi pour pouvoir vérifier en Italie si l'employeur payait bien les cotisations sociales aux organismes sociaux pour le compte de ces salariés. L'analyse des documents récupérés auprès des salariés roumains a mis au jour des dépassements des durées maximales de travail hebdomadaire, des dépassements d'heures supplémentaires, un non-respect du salaire minimum et des règles spécifiques au détachement. La coopération entre organisations syndicales apparaît ainsi comme un moyen de traquer les sociétés « boîte aux lettres » qui n'ont qu'une existence légale dans un État membre, sans y exercer la moindre activité réelle, ce qui constitue, en cas de détachement de salariés, une fraude à la directive sur le détachement de travailleurs. Cette coopération a aussi permis de fournir un dossier suffisamment complet à l'inspection du travail française pour qu'elle intervienne. De plus, la société italienne qui dans un premier temps refusait de communiquer avec les syndicats français voire avec l'inspection du travail, a été poussée à le faire, d'une part, en raison d'une demande du donneur d'ordre LNG d'apporter une réparation aux salariés concernés, et d'autre part, lorsqu'elle s'est rendu compte que la CGIL investiguait de son côté en Italie, tandis qu'un syndicat roumain enquêtait sur les intermédiaires intervenus en Roumanie pour recruter les travailleurs pour le compte de la société italienne.

## Une solution négociée

Faute de pouvoir disposer des éléments de preuves accumulés par l'inspection du travail, la CGT a opté pour une démarche négociée, afin d'obtenir de la société 6S qu'elle verse les éléments de rémunération non payés aux salariés roumains, plutôt que d'intenter une procédure. « Il s'agissait d'apporter une réponse rapide à une

situation de détresse, justifie Marina Mesure, qui a piloté le projet Reder au sein de la FNCSBA-CGT, plutôt que d'entraîner les salariés dans une longue procédure judiciaire ». Après plusieurs séances de négociation, la situation d'une quinzaine de salariés a été réglée. Cependant une procédure lancée par le procureur de la république du Nord est toujours en cours contre 6S. Par ailleurs, l'action menée par la CGIL en Italie a permis de débloquer pour certains salariés leur droit aux allocations chômage auprès du régime italien de sécurité sociale.

## Une action de formation

De telles actions sont cependant rares, comme l'ont souligné les interventions lors du séminaire, car elles nécessitent, d'une part, un travail de terrain de longue haleine avant de pouvoir approcher des salariés menacés de rétorsions (et parfois de mesures de rétorsion auprès de leur famille restée en Roumanie), et d'autre part, un important investissement en temps pour de multiples intervenants mobilisés dans plusieurs pays. L'affaire du terminal méthanier aura ainsi mobilisé les équipes de la CGT pendant six mois. Dans une autre affaire, en région Auvergne, la CGT a dû prendre en charge un salarié détaché pendant 18 mois, ce dernier ne disposant d'aucunes ressources, avant qu'il puisse faire valoir ses droits devant les tribunaux.

Pour l'avenir, le réseau entend fonctionner, même privé de financement européen. Une réunion des participants sera organisée prochainement. De son côté la CGT compte former des militants au niveau local sur les problématiques de détachement afin qu'ils puissent intervenir plus facilement dans de tels dossiers. La formation sera assurée par Institut du travail de Strasbourg. Un autre projet est de créer une application pour smartphone qui permettra aux militants d'entrer plus facilement en contact avec les salariés détachés via une série de questions traduites dans différentes langues. ■